

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,  
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez  
MM. GAULTIER, JAYAUD, MILON, et M<sup>lre</sup>  
NIVERLET, libraires;  
A PARIS,  
Office de Publicité Départementale (Isid.  
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence  
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-  
nérale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'été, 1<sup>er</sup> juin.)

Départs de Saumur pour Nantes.  
7 heures 55 minut. soir, Omnibus.  
4 — 30 — — Express.  
3 — 47 — — matin, Express-Poste.  
9 — 4 — — Omnibus.  
Départ de Saumur pour Angers.  
1 heure 2 minutes soir, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.  
9 heure 50 minut. mat. Express.  
11 — 49 — — matin, Omnibus.  
6 — 23 — — soir, Omnibus.  
9 — 28 — — Direct-Poste.  
Départ de Saumur pour Tours.  
3 heures 2 minut. matin, March.-Mixte.  
7 — 52 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »  
Six mois, — 10 » — 13 »  
Trois mois, — 5 25 — 7 50  
L'abonnement continue jusqu'à réception  
d'un avis contraire. — Les abonnements de  
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-  
cation de temps ou de termes seront comptés  
de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

On a beaucoup parlé du complot ourdi, à Constantinople, contre la personne et l'autorité du Sultan; mais, comme toujours, la vérité mal connue a étrangement souffert des allégations de certains faiseurs de conjectures. Aujourd'hui, enfin, nous sommes exactement renseignés et nous pouvons redresser les erreurs en divulguant le caractère et les proportions d'un complot qui menaçait bien réellement l'existence même de l'empire des successeurs d'Osman.

La conspiration, si heureusement découverte au moment où elle allait éclater, n'était pas seulement religieuse et militaire, mais embrassait toutes les classes de la société musulmane. Chose inouïe, il n'y avait pas moins de deux ans qu'on la préparait, et ce n'est que la veille de son explosion, par une circonstance toute fortuite, que la Porte l'a connue. A Constantinople seulement, l'affiliation comptait quinze mille adhérents soutenus par soixante mille autres cantonnés dans les provinces de l'empire. Un grand nombre d'ulémas, deux généraux, une centaine de colonels, lieutenants-colonels, chefs de bataillons et capitaines figurent sur les listes, ainsi qu'un assez grand nombre d'employés de la Porte et du cabinet d'Ali-Pacha, grand-visir. C'est ce qui explique le complot désarroi dans lequel s'est trouvée la police turque.

Le chef du complot est un derviche, Hâlidî, de Sonlemanie, province de Bagdad. Cet homme, parti depuis deux ans de sa résidence pour venir à Constantinople et aller de là à la Mecque, a reconnu que l'empire ottoman s'écroulait, mœurs, religion et institution. Il a renoncé à son pèlerinage et s'est constitué le régénérateur de son pays et de sa religion. Agé de 50 ans, au teint basané, à l'œil énergique, cet homme n'a pas tardé à se faire un parti dans toutes les classes de la population; il a organisé un complot ayant pour but : 1<sup>o</sup> l'arrestation du Sultan; 2<sup>o</sup> un jugement populaire proclamant sa déchéance; 3<sup>o</sup> l'exil de tous les ministres. Conspirateur convaincu, mais naïf, il a procédé par voie d'enrégimentation écrite. Chaque affidé écrivait sur

une liste son nom, en y ajoutant ce mot significatif : *sacriifié*.

Les premiers interrogatoires ont démontré, non moins que le mode compromettant d'affiliation adopté par les conspirateurs, combien leur fanatisme était au-dessus de toute crainte. L'un d'eux, Djâfer-Déhmô, mirmirai (grade civil supérieur à celui de général de brigade, inférieur à celui de général de division), âgé de 45 ans, et chef Albanais compromis dans d'anciennes insurrections en Roumélie, exilé, puis protégé par l'Angleterre, interrogé par Riza-Pacha, a répondu en ces termes : « Depuis quatre mois, j'ai adhéré au complot et signé. Avec 2000 Albanais je devais arrêter le sultan Abdul Medjid à la mosquée de Tophana, l'interroger sur ses dépenses, sur l'affaiblissement de l'Empire et sa déconsidération qui rejaillit sur nous, laquelle provient en grande partie de ses folles dépenses et de sa faiblesse. Je devais l'arrêter, proclamer son frère Abdul-Aziz et obtenir, comme premier décret, du nouveau souverain, l'exil perpétuel des ministres. »

D'après le même accusé, qui s'est jeté plus tard dans le Bosphore, d'accord avec tout le corps d'artillerie de Tophana et une partie des troupes de la caserne du Grand-Champ qui domine Tophana et le palais impérial, les chefs de la conspiration avaient résolu : 1<sup>o</sup> de couper la tête du Sultan, sans explication; 2<sup>o</sup> de mitrailler, avec neuf pièces d'artillerie tout son entourage; 3<sup>o</sup> de se porter sur les palais des ministres et des pachas corrompus et de les massacrer.

Un bimbachi, chef de bataillon, interrogé après Djâfer par Riza, s'est contenté de lui répondre : « Tu peux me faire fusiller, mais avant de mourir je puis te dire que je meurs pour ma religion et ma nationalité et que toi qui perds ces deux biens, les seuls que j'estime, tu n'es qu'un infâme. »

Si nous en croyons les correspondances où nous puisons ces détails, le Sultan connaîtrait tous les incidents de l'instruction qui commence, ce qui pourrait entraîner, dans un délai prochain, une dislocation ministérielle; mais on ne sait encore si le réveil du chef des croyants sera assez complet pour dominer les influences toujours prépondérantes de

sérait. C'est à Riza-Pacha qu'a été abandonnée la direction de cette affaire, et on craint que ce ministre n'en déguise la portée. On a déjà attribué le complot à des émissaires russes et on a prétendu que l'insurrection devait être dirigée surtout contre les chrétiens, tandis qu'il paraît au contraire que les conjurés avaient pris toutes les mesures pour protéger les Européens, et qu'ils avaient préparé un manifeste à l'Europe. « Ce complot était et est une véritable manifestation nationale, nous écrit-on. Il s'agit de savoir que parmi les affidés, il n'y avait que trois hommes du peuple. Le reste se compose de personnes distinguées. Le chef militaire du complot est Hussein-Pacha, le même qui commandait dans le Montenegro et qui a toutes les sympathies de tous les officiers européens au service turc. Enfin, on se vante d'avoir conspiré en Turquie! C'est à n'y pas croire. »

Il faut rabattre, sans doute, sur quelques-uns des points les plus accentués des révélations qui précèdent; mais on voit, ainsi que nous le disions en commençant, qu'il y avait fort à reprendre dans les premiers récits. La Turquie se trouve exposée à un péril bien plus grave qu'on ne le supposait, et de grands devoirs sont imposés, soit pour réprimer, soit pour amender, aux membres honnêtes et clairvoyants de la Porte-Ottomane. — Havas.

Le retour de Leurs Majestés à Paris semble être définitivement fixé au 12 octobre au soir. Leurs Majestés se rendraient directement à Saint-Cloud.

Malgré les assertions de plusieurs journaux étrangers qui puisent leurs informations à des sources inexacts, la conférence de Zurich n'a jamais interrompu le cours de ses travaux. On s'attend, d'ici à quelques jours, à la signature du traité de paix, en ce qui concerne la Lombardie. Lundi, dans une séance à laquelle assistaient tous les plénipotentiaires, il a été donné lecture du projet de traité. Si nos informations sont exactes, on n'attendait pour le signer que l'arrivée à Zurich d'un courrier expédié à Vienne par M. le comte Colloredo.

Il paraît toujours probable que la question de l'Italie centrale sera portée devant un congrès eu-

FEUILLETON

LA SŒUR DU MATELOT.

(Suite.)

Ainsi se trouvait pleinement confirmée une des judicieuses opinions de Thomas Mérisier de Kermérisier.

— Vous êtes tous des enfants!... murmura encore l'hôte de l'Ancre couronnée.

— Non! reprit Toupeloup d'un ton dégagé; non! nous sommes des matelots!... des amis!... des vrais!... des vieux!... Tout est paré!... roulement!... J'ai mon idée!... Fichez-nous la paix, vous et vos avocats!... Bas le chagrin!... Mère Cartahu! une salade de céleri, du rôti à l'ail et du blanc à 15!... vivement!...

— On y va!... on y va!...

— Quelle est donc ton idée? demanda Tanguy Kerdibut déjà rayonnant d'espoir.

— Tu verras!... répondit Toupeloup; mais d'abord ramassons les piastres; cent francs pour toi... cent francs pour moi... Essayons la table... Et vous autres, les tourterelles d'amour, essayez vos yeux!... soupçons de bon appétit!... Toi, la belle Mariette, ris un peu, le grain est passé! Toi, André, tranquillise-toi!... tu ne partiras pas pouce-caillou, j'en réponds!... et encore par-des-

sus le marché, il y aura peut-être bien mèche de rire...

— Mais ton idée? ton idée? demanda de nouveau Tanguy Kerdibut.

— Mon idée! matelot. Sois calme! Si je tenais la barre dans un canot, craindrais-tu de chavirer? Je gouverne et connais la route; le vent adonne, la coque est parée, la pointe est doublée! Attrape à rire!... Mon idée, matelot! Si elle n'était pas sûre et certaine, sans mélange d'avocat ni de procureur, est-ce que je blaguerais?... Roulement!... Range à manger le régal!... André, un bon baiser à ta future, une poignée de main aux amis; Kerdibut! un coup de sec pour commencer; vive l'amour et la soupe à l'oignon!

Le coup de sec, l'amour, la soupe à l'oignon, et surtout l'assurance de Toupeloup firent oublier tous les soucis, et tante Ursule ainsi que Thomas Mérisier, et leur vase d'argent.

Le café, le pousse-café, la pipe, suivirent le rôti et le céleri.

A sept heures moins cinq minutes, Toupeloup se leva, prit son chapeau, son plumet et sa canne de tambour-major, ralluma sa seconde pipe et fit mine de sortir.

— Tu t'en vas!... s'écria Kerdibut, sans moi?...

— Sans toi!... matelot!... Espérez-moi ici!

— Où vas-tu donc?

— A mon idée...

— Pas de bêtises, Toupeloup!... J'ai peur!...

— Je serai sage comme une image de Sainte-Anne clouée au pied du grand mâ!... Fumez!... riez!... causez!... Vivent l'amour et les matelots!...

Là-dessus Toupeloup partit en courant.

VI. — LA PLACE DU CHATEAU.

Ils étaient là trois cents de la *Vestale* et quelques centaines d'autres de tout âge et de tout sexe, les invités de l'équipage, accompagnés bien entendu de l'inévitable orchestre que l'on connaît.

Toupeloup se précipita sur une borne, fit sauter sa canne en l'air; mais n'obtint pas le silence.

Heureusement il avait un sifflet de contre-maître de manœuvres, emplette contemporaine de son plumet de colonel.

Le sifflet fit merveille. L'équipage et ses invités formèrent cercle autour de Toupeloup, le matelot de Kerdibut.

— Matelots!... s'écria l'orateur, c'est l'histoire de vous couler quatre paroles dans le pertuis de votre bon cœur!... Que les mauvais Français filent leur nœud, ça ne les regarde pas!... Il y a que mon matelot Kerdibut est dans le pétrin, vent dessus, vent dedans!... et sa sœur, une bonne fille, et le promis de sa sœur, un gentil garçon, dans le pétrin pareillement, rapport à un matre cambusier, à une méchante carcasse de vieille possédée, à la conscription et à un bidon d'argent.

L'exorde ayant suffisamment piqué la curiosité, Tou-

ropéen auquel la plupart des grandes puissances auraient, assure-t-on, consenti.

On a répandu, sur les intentions du gouvernement français, relativement à la question de Chine, des bruits très-divers. Nous croyons savoir que ces intentions n'ont pas varié. Le gouvernement de Sa Majesté est toujours d'accord, pensons-nous, sur le principe d'une expédition; toutes les mesures sont prises pour être prêt lorsque le moment d'agir sera venu.

Une dépêche télégraphique annonce que le délai fixé par l'ultimatum de l'Espagne expirerait le 15 octobre. Cette énonciation n'est pas complètement exacte.

Le premier délai fixé par le cabinet de Madrid au gouvernement de l'empereur du Maroc devait finir le 6 de ce mois, mais la difficulté des communications avec la ville de Fez a fait proroger ce délai jusqu'au 15, et on assure même qu'en raison des circonstances exceptionnelles dans lesquelles se trouve le pays, et de l'arrivée du courrier de l'intérieur, qui ne parvient que vers le 18 à Tanger, le commandant des troupes a ordre de ne faire aucun mouvement avant le 20.

On assure, du reste, que l'Espagne a l'intention d'agir avec autant d'activité que de vigueur. L'attaque sera dirigée contre les villages occupés par les Riffains. Ces villages s'étendent parallèlement à la mer sur un territoire d'environ trente kilomètres de longueur et huit de largeur; ils seront tournés par terre et attaqués du côté de la mer au moyen d'un débarquement.

Malgré la difficulté qu'il y a d'aborder quelques-uns des points occupés par les pirates du Riff, on peut regarder comme certain le succès des armes espagnoles. Il aura pour résultat d'assurer la tranquillité des établissements de l'Espagne et de délivrer le monde du fléau de la piraterie. — A. Renaud. (Le Pays.)

On considère comme probable une entrevue entre le pape et le roi des Deux-Siciles. — Havas.

On lit ce qui suit dans une correspondance particulière du *Moniteur*, en date à Tiflis du 12 septembre :

« Le héros du Caucase, Schamyl, vient d'être fait prisonnier et envoyé à Pétersbourg, avec quelques murides restés fidèles; il s'était réfugié dans un village nommé Gounibe, situé sur le sommet d'une montagne. Comme il n'avait jamais consenti à se rendre et à accepter les propositions qui lui étaient faites, l'assaut fut résolu pour le 25 août (6 septembre). Malgré le petit nombre de murides, la défense fut très-énergique. Lorsque l'armée russe arriva sur le sommet de la montagne, Schamyl se retira dans l'intérieur du village pour résister encore; mais enfin, voyant qu'il était cerné par des forces considérables, et qu'une résistance plus longue entraînerait nécessairement le massacre de tous les siens, il consentit à se rendre au général en chef. Il demanda la permission de se retirer à la Mecque avec sa famille; cette demande lui fut refusée.

« Le colonel Trombowski, premier aide-de-camp du général en chef, a été chargé de le conduire de suite à l'empereur Alexandre.

« Les fils et les femmes de Schamyl ont été con-

peloup put entrer dans tous les détails nécessaires; mais quels que soient les charmes de son style oratoire, nous ne répéterons pas ce que nous avons raconté en d'autres termes.

L'équipage indigné de la dureté de Tante Ursule et de son frère, ornait de jurons hurlés en chœur, les rares pauses de Toupeloup.

— On ne lui laissa pas le temps de conclure.

— Huit cents francs pour le remplaçant, qu'est-ce que cette misère le soir du décompte !...

Un chapeau ciré circulait de mains en mains : jeunes et vieux y jetaient pêle-mêle leur offrande; on le rapporta plein jusqu'aux bords de pièces de cinq francs, au brave tambour-major qui fit sauter sa canne en signe d'allégresse et obtint encore une seconde de silence et put crier :

— On vous dira le reste à l'*Ancre couronnée*, chez la mère Cartahu !...

— A bas les rogne-portious !... Vive Kerdibut !... Bien parlé, Toupeloup !... Vivent les matelots et la *Vestale* !... Hep ! houp ! houp !... en route ! à l'*Ancre couronnée* !... Millé clameurs réperdirent à l'heureux matelot de Tanguy Kerdibut

Le fourrier Jean-Baptiste Lavertu parvint cependant à reprendre son autorité.

— Répétons ! répétons ! disait-il. C'est la répétition ce soir !... En chœur les jolis cocos !...

duits à Ténir-Khan-Choura, capitale du Daghestan, où ils attendront la décision qui sera prise à leur égard à Pétersbourg. »

## CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

### SOCIÉTÉ PHILHARMONIQUE.

L'assiduité dont les séances hebdomadaires et les soirées musicales de la Société philharmonique ont été le constant objet, pendant les deux années qui viennent de s'écouler, nous donnent lieu d'espérer que cette création, encore récente, excitera le même intérêt, pendant la nouvelle saison musicale qui va s'ouvrir le 1<sup>er</sup> novembre prochain, et nous venons en demander un premier et utile témoignage aux sociétaires, en les conviant à une réunion générale, qui aura lieu le dimanche 16 octobre, à une heure, dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville.

Nous espérons aussi que cette réunion, qui a pour principal but, la lecture du compte-rendu des opérations financières de la société, l'élection des administrateurs et la formation du bureau, sera, comme les années précédentes, honorée de la présence des dames et demoiselles, que la société est heureuse de compter au nombre de ses membres.

#### Un des administrateurs.

On lit dans le *Journal de Maine-et-Loire* :

Dans la nuit de lundi à mardi, vers minuit, la générale a éveillé la population d'Angers. Le feu s'était déclaré dans la fabrique d'allumettes chimiques de M. Lebonvier, près le pâtis Saint-Nicolas.

Il était bien tard quand les secours sont arrivés. Tout a été brûlé. On suppose que cet incendie est dû à l'emploi de plaques trop chaudes pour la dessiccation des boîtes.

Il n'y avait personne à l'établissement. C'est un étranger qui a donné l'aveil et qui a pu sauver le cheval avant que le feu se fût développé.

On écrit de Courtenay, le 29 septembre 1859, au rédacteur du *Journal du Loiret* :

« C'est un fondroyé qui vous écrit.

« Mercredi dernier, dès la pointe du jour, une atmosphère étouffante faisait pressentir un violent orage. Je revenais de ma propriété, située à deux kilomètres de Courtenay.

« J'étais à 400 mètres environ de la ville, lorsque de larges gouttes d'eau commencèrent à tomber. Un fort vent du sud me forçait de tenir à deux mains le parapluie dont je m'étais muni, et qui, à chaque instant, faisait la tulipe.

« J'avais parcouru environ cent mètres lorsqu'un effrayant coup de tonnerre déchira la nue et que la foudre tomba à quelques pas de moi. Mon parapluie s'affaissa, la route fut immédiatement couverte d'une nappe d'eau tellement considérable, que sa hauteur dépassa ma chaussure.

« Le fluide électrique m'avait atteint; je ressentis une forte commotion, et je fus plusieurs secondes dans un état complet d'asphyxie.

« En revenant à moi, je m'aperçus que l'index et le pouce de la main gauche avaient été frappés par la foudre.

« L'index est sillonné dans toute sa longueur, sur

Soutenu par ses fidèles, il fit entonner pour la vingtième fois le premier couplet de son chant du départ.

Femmes, enfants, marins étrangers à la *Vestale*, amis de tous les métiers et de toute espèce, se mirent enfin à beugler à l'unisson.

Jean-Baptiste Lavertu, le poète, était ravi. Toupeloup marchait à ses côtés. Un mousse privilégié portait le chapeau rempli de la collecte. Les violons; clarinettes et binious jouaient tous, sur des tons différents, l'air du départ; les orgues de Barbarie, moins heureux, en jouaient d'autres. Ils faisaient nombre.

L'on descendit ainsi la rampe des Sept-Saints, avec une escorte innombrable de gamins, d'ouvriers et de matelots; puis on remonta par une de ces ruelles étroites et grimpantes qui forment un dédale dans le quartier le plus maritime de la ville.

A la porte de l'*Ancre couronnée*, la foule fit halte.

Toupeloup, Jean-Baptiste Lavertu et le mousse entrèrent les premiers.

Kerdibut, Mariette et André, son promis, accouraient.

— Voilllà !... matelot ! Voilllà !... s'écria Toupeloup en versant sur la table le contenu du chapeau, et voici mon idée !... continua-t-il en montrant l'équipage qui envahissait le cabaret.

Mariette et André ouvraient de grands yeux sans comprendre.

l'un des côtés seulement, par une brûlure très-douloureuse; quant au pouce, j'ai été plus de deux heures sans pouvoir le remuer.

« Le chien qui m'accompagnait s'est précipité entre mes jambes en poussant des hurlements affreux.

« Je n'ai pas la prétention d'expliquer les effets du phénomène, mais je puis vous assurer que je suis heureux d'en être quitte pour la peur.

« Cette journée a été désastreuse. Cinq orages se sont succédé à de courts intervalles, et tous ont causé de nombreux dommages dans les propriétés.

« Agréez, etc. T. TARIN. »

### NOUVEAU SYSTÈME DE FOURS A CHAUX.

Un ingénieur civil de Nantes, M. Auguste Simoneau, inventait, il y a quelques années, un nouveau système de FOURS A CHAUX, et réclamait ensuite l'examen attentif de ce système par le corps savant le plus spécial de France pour une telle tâche, la Société d'Encouragement de l'Industrie Nationale, fondée à Paris en 1801.

Répondant à cet appel, ladite Société chargea son Comité des Arts Economiques et Chimiques, de lui faire un rapport sur le four à chaux Simoneau, et ce fut M. Jacquelin, membre de ce Comité, chimiste et agronome fort distingué, qui rédigea le compte-rendu des expériences auxquelles donna lieu l'étude sollicitée.

Son rapport rendit complète justice à l'inventeur, en déclarant que la construction du nouveau four offrait des avantages précieux à l'agriculture, et l'emportait réellement, à divers titres, sur les autres modèles présentement en usage.

Une *Médaille d'or*, grand module, vint aussitôt récompenser M. Simoneau, et cette haute distinction, que lui accordait à l'unanimité la Société d'Encouragement de l'Industrie Nationale, jointe aux excellents témoignages du Rapport de M. Jacquelin, mit de suite en lumière son utile et économique système. En peu de temps, de nombreuses demandes de construction de fours lui furent adressées par des propriétaires de l'Orne, de la Manche, du Nord, de Seine-et-Marne, et sur d'autres points de la France et de l'étranger. Partout le succès le plus satisfaisant accueillit l'établissement des nouveaux fourneaux, et leur rendement inouï leur procura dès lors une réputation de supériorité qui depuis ne s'est jamais démentie.

Frappés des avantages du four Simoneau, de l'immense intérêt qu'il y aurait pour le département de Maine-et-Loire, si riche en calcaire, si tributaire de la chaux pour ses amendements, à en posséder quelques-uns sur son territoire, un architecte d'Angers, M. E. Heulin, et M. R. Heulin, se sont entendus avec cet habile inventeur pour l'aider à satisfaire aux nombreuses demandes qui lui sont adressées; de plus, en vertu d'un traité, ils ont le droit exclusif de céder l'usage de son brevet dans les départements de Maine-et-Loire, Sarthe et Mayenne.

Nous portons donc avec empressement cette bonne nouvelle à la connaissance de nos cultivateurs, de nos propriétaires, de nos industriels, pour lesquels elle ne saurait être indifférente; et de plus nous leur donnons avis que du 2 au 6 octobre le premier four Simoneau que MM. Heulin frères aient construit dans Maine-et-Loire, sera allumé au *Petits-Puits*, commune des *Tuffeaux*, sur la propriété de M. FOUCHÉ,

— Compris ! murmurait Kerdibut avec émotion.

Jean-Baptiste Lavertu, fourrier des équipages de ligne, né natif de Soissons, Jean-Baptiste Lavertu, le poète parisien, ne perdit pas une occasion si belle pour débiter un épithalame de sa composition.

— Vivent l'amour et les futurs mariés !... criaient la foule. Mère Cartahu ! du vin pour la noce !...

Kerdibut était trop vivement pénétré pour exprimer sa reconnaissance; il allait de groupe en groupe serrant la main à ses nombreux camarades.

Mariette et André, intimidés par les acclamations du généreux équipage, rouges de honte et de bonheur, laissaient aux deux matelots le soin de remercier pour eux.

Toupeloup, cependant, n'en avait pas fini; huché sur une table, il essayait d'obtenir le silence; il allait avoir recours pour la dixième fois à son sifflet neuf, quand une bretonne coiffée à la mode de Morlaix fendit la foule en appelant : Mariette !... Mariette !...

Mariette reconnut sa voisine Marguerite et s'approcha d'elle.

### VII. — LES TROIS VEILLÉES.

Au manoir de Kermésier, la veillée fut agréablement remplie, ce soir-là, par les ravissantes plaisanteries d'Ange Finet.

La blonde Céleste aux yeux bleus riait aux larmes. M<sup>me</sup> Thomas Mérisier, la châtelaine, et Pétronille, sa

agronome intelligent et dévoué qui a tenu à mettre le plus tôt possible les populations qui l'entourent à même de profiter de l'excessif bon marché de la chaux obtenue par le système dont nous venons de nous entretenir.

Mais, jaloux, du reste, de mieux renseigner encore les intéressés sur la valeur réelle de l'invention dont va jouer si prochainement notre contrée, nous allons extraire du Rapport de M. Jacquelin quelques passages bien propres à les éclairer.

Le four de M. Simoneau, dit le rapporteur, se range dans la catégorie des fours à feu continu à flamme ascendante et à plusieurs foyers latéraux.

Si, par le nombre de ses chauffes, il se rapproche des fours employés en Prusse, il s'en distingue, cependant :

1° Par la distance plus grande qui sépare les grilles de l'orifice des conduits débouchant dans le four ;

2° Par la facilité que donne l'ensemble des dispositions pour cuire la chaux soit avec du bois, des ajoncs, de la tourbe, soit avec de l'antracite ;

3° Par une grille en plan incliné, composée de plusieurs barreaux de fer espacés de 3 centimètres, et servant, pendant le défournement de la chaux, à tamiser les cendres et la poussière de chaux, qui ne manqueraient pas de fatiguer l'ouvrier chauffournier ;

4° Un des avantages non moins précieux de ce four, c'est de permettre au chauffournier, selon l'urgence, de changer de combustible, d'activer ou de ralentir le feu à volonté, au moyen des divers registres à coulisse; de suspendre le travail de la cuisson pendant trois à quatre mois, sans être obligé de laisser refroidir le four, de le charger et de l'allumer à nouveau; enfin de fournir de la chaux très-blanche bien décarbonatée, ainsi que des cendres d'une grande finesse, exemptes de mâchefer ou de laitier.

Ainsi, le premier des quatre fours de M. Simoneau construits chez M. Bunel, propriétaire, à Regneville, ayant été coiffé depuis le 1<sup>er</sup> décembre 1852 jusqu'au 1<sup>er</sup> mars 1853, a pu reprendre sa marche ordinaire à l'aide d'une cinquantaine de fagots d'ajoncs. La même quantité de bourrées suffirait également pour remettre en feu, en brûlant le combustible par les chauffes.

Nous ajouterons que, au dire de M. Simoneau, le fort tirage dont il dispose à volonté dans son four lui permet de liquéfier rapidement et d'anéantir les collages dès qu'ils se produisent.

Nous sommes convaincu de la possibilité d'obtenir 8 hect. de chaux par hectolitre de houille en faisant marcher le four sans interruption, c'est-à-dire en évitant le coiffage, opération qui entraîne toujours une dépense de 2 à 300 francs pour remettre le four en pleine activité.

S'il eût été question de signaler les fours qui ont rendu des services à l'agriculture par la chaux fabriquée dans ce but, nous en aurions un grand nombre à citer; mais aucun n'avait de l'analogie avec celui de M. Simoneau et n'approchait de son rendement.

Dans les départements de la Sarthe et de la Mayenne, les fours, quoique bien réglés, ne rendent que 3 à 3,5 de chaux pour 1 d'antracite, et pourtant l'application de la chaux à l'agriculture a

suffi pour donner à l'exploitation de l'antracite des environs de Sablé une très-grande extension.

Lorsqu'on s'est bien rendu compte du chauffage d'un four Simoneau par l'un des combustibles mentionnés, et lorsqu'on possède bien la manœuvre de tous les registres, on peut, à volonté, charger de combustible, ou bien encore employer simultanément le bois et l'un des autres combustibles, sans interrompre la marche du four et sans nuire à la qualité de la chaux.

Un four à chaux de 40 mètres cubes de capacité coûterait, suivant la localité, de 7 à 8,000 fr. un four de 120 mètres cubes reviendrait à 18 ou 20,000 fr. Du reste, les fours du système Simoneau ne doivent occasionner au plus que les dépenses relatives aux portes à registres et aux barreaux des grilles en fer.

On peut chauffer à chauffes continues avec tous les combustibles; ce sont les seuls qui peuvent se servir de tourbe à feu continu par couches et par stratifications. On peut appliquer le système Simoneau aux anciens fours avec très-peu de frais.

A la suite de ces renseignements, votre comité croit indispensable d'appeler en quelques mots l'attention du Conseil sur les principaux résultats auxquels doivent conduire les perfectionnements ingénieux que M. Simoneau vient d'introduire dans l'art du chauffournier, et sur les importants services rendus par ce four.

Par suite d'expériences nombreuses entreprises, depuis un demi-siècle environ, sur des sols très-divers et dans des climats très-différents, la chaux est aujourd'hui considérée comme un amendement des plus efficaces, d'abord pour établir dans le sol une répartition convenable de l'eau, de la silice, de l'argile et du calcaire, matières les plus essentielles à la constitution des terres arables; ensuite parce que cette base à l'état caustique désagrège assez promptement les plantes, les herbes des sols humides et marécageux, parce qu'elle tue beaucoup d'insectes; parce qu'elle se retrouve, sans exception, dans la trame ligneuse des racines, des tiges, des feuilles, des fleurs, des fruits de tous les végétaux.

Il n'est pas de sol exempt ou pauvre de principe calcaire qui ne gagne en fécondité par l'emploi de la chaux; seulement la dose varie avec les propriétés physiques du sol, et se trouve peut-être trop subordonnée à l'expérience traditionnelle des agriculteurs.

Ainsi, dans le département de la Sarthe, la chaux s'emploie, tous les trois ans, à la dose de 10 hectolitres par hectare.

Dans le département du Nord, on consomme, tous les douze ans, 40 hectolitres par hectares;

Dans celui de l'Ain, de 60 à 100 hectolitres.

En Angleterre, on porte la dose jusqu'à 120 hectolitres.

De vastes marais desséchés, contenant 1 à 2 mètres d'épaisseur de tourbe, dans le département de la Marne, et qui ne donneraient qu'un foin de mauvaise qualité, que de faibles récoltes, fournissent maintenant, à la faveur de la chaux employée après leur défrichement, des foins abondants et des récoltes productives en grains fort estimés.

Des expériences faites à Roville, à Grignon, démontrent que, même sur des terrains calcaires, la

chaux remplace avec supériorité la marne; cela se conçoit, puisque la marne n'est le plus souvent que du carbonate de chaux mêlé d'argile. Il suit de là que des capitaux importants, au lieu d'aller s'enfourer dans l'opération du mariage, seront, avec plus de profit, rendus à la circulation.

Depuis quinze années environ, l'établissement des fours à chaux, dans la Bretagne et la Bresse, a permis non-seulement de doubler la production des céréales, mais encore de cultiver la luzerne, les sainfoins et les trèfles sur des terrains considérés, avant l'emploi de la chaux, comme très-défavorables à ces productions.

Le problème de la cuisson économique de la chaux est donc une question d'utilité agricole très-élevée.

Or, dans les arrondissements de Coutances et de Saint-Lô, on compte plus de trente fours à chaux, annexés, les uns à de grandes fermes et fournissant 80 à 100 mètres cubes de chaux par an, pour employer la récolte d'ajoncs marins dont la ferme dispose; les autres produisant de 14 à 19 mètres cubes de chaux par four et par vingt-quatre heures.

Ces fours vendaient, en 1851, leur belle chaux 24 fr. les 1,000 kilos, et 10 fr. les 1,000 kilos de menue chaux mêlée de cendre de houille.

A Regneville, M. Bunel, propriétaire de quatre fours construits par M. Simoneau, a vendu, en 1851, 1852 et 1853, la belle chaux prise au pied du four, 14 fr. les 1,000 kilos, et 7 fr. la menue chaux.

Si l'on ajoute qu'en 1853 M. Bunel a livré 22,500 mètres cubes de chaux, avec un rabais de 8 fr. par mètre cube, on arrive à une économie de 180,000 fr. pour l'agriculture et les constructions rurales des localités qui ont consommé cette chaux.

De tels chiffres sont concluants, si concluants même que nous n'ajouterons rien pour essayer de les faire ressortir davantage. Nous répéterons seulement que le four du *Petit-Puits, aux Tuffeaux*, sera sous quinzaine en pleine exploitation, et qu'ainsi toutes les personnes qui désireront apprécier, par l'examen ou par l'emploi, la chaux qu'on y aura calcinée, en seront parfaitement à même; d'autant mieux que la proximité de la Loire et la nouvelle route départementale de Saumur à la Varenne, laissent toute facilité pour les charrois.

Du reste, nous tiendrons nos lecteurs au courant des résultats qu'auront donnés les premières chauffes, le directeur des travaux ayant en extrême obligeance de nous promettre à cet égard tous les renseignements officiels que nous pourrions juger utile de lui réclamer dans l'intérêt du public.

(Union de l'Ouest.)

CONSEIL GÉNÉRAL DE MAINE-ET-LOIRE.

Session de 1859.

Présidence de M. Louvet.

(Suite.)

D'autres travaux pour la Loire, déjà demandés par le Conseil, sont à l'étude.

Quant aux projets de défense de l'île de Souzay, à celui de la cale de Limoges à Saumur, aux travaux d'assainissement de la boire de la Croix-Verte et de Saint-Lambert, ils rencontrent des difficultés de la part soit des communes, soit des riverains, et ils attendent une solution.

La 3<sup>e</sup> commission propose au Conseil d'appuyer

sœur, épouse du tailleur de la marine, gros personnage, dans le port de Brest, les fils et les filles de dame Pétronille, et enfin quelques voisins de campagne, se réjouirent fort des inquiétudes de l'imprudente Tante Ursule qui laissait un pot-à-l'eau d'argent sur sa commode-chiffonnière.

Tante Ursule n'était pas adorée, tant s'en faut, par les hôtes de Kermérisier. Ah! comme on l'habilla! comme elle fut drapée de langues bourgeoises! Ange Finet, ce garçon de tant d'avenir, se surpassait.

Mais ce fut surtout aux dépens de la coupable Mariette qu'il obtint ses succès les plus éclatants.

Ange Finet avait deux voix de fausset, l'une nazillarde pour contrefaire Tante Ursule, l'autre larmoyante et psalmodiant avec l'accent bas-breton les protestations de Mariette.

C'était excessivement drôle!... Il mettait ses personnages en action; Mariette pleurnichait, Tante Ursule bougonnait. — Le tout était mimé, grimacé, gesticulé au naturel.

M<sup>lle</sup> Mariette apprendrait, pour la vie, à mieux fermer ses portes, — Tante Ursule à ne pas laisser traîner son argenterie; — le proverbe avait double moralité. Mais au dénouement, quel coup de théâtre!... Quel tableau, lorsqu'en faisant la couverture de mademoiselle, Mariette retrouvait le pot-à-l'eau sous l'édredon.

On riait, on dévisait, on médissait; doux loisirs de la

campagne!... veillée charmante et trop courte!...

Mais, ô jeunesse folâtre de Kermérisier! Si vous aviez su ce qui se passait à la même heure, place Médiance, chez Tante Ursule, — par Jupiter! vous n'auriez pas ri de si bon cœur.

Pendant un certain temps, il est vrai, les choses allèrent à merveille; le nouveau pot-à-l'eau, acheté à M. Quirinus Panier, l'orfèvre, avait rasséréiné Tante Ursule, Thomas Mérisier de Kermérisier crut toucher à son but.

Il vit l'instant où, suivant sa noble expression, ses cinquante écus et son malaga feraient des petits. Il ne craignit point de déployer le contrat de mariage de Céleste avec Ange Finet, et il en donna lecture à sa maigre sœur.

Arrivé à l'article important, il toussa pour rendre sa voix plus harmonieuse; il lisait avec une meilleure onction, non sans regarder en dessous.

Tante Ursule fronça les sourcils, baïlla, s'étira et murmura quelques mots inintelligibles.

Mimi grogna. — Mauvais symptômes.

— Heum! heum! fit l'ex-maître commis.

Néanmoins, il termina rapidement sa lecture, et, sachant bien que la fortune favorise les audacieux, il alla jusqu'à présenter une plume à Tante Ursule.

Elle fit un geste d'impatience; les grognements de Mimi redoublèrent.

— Aie! aie! il n'y a pas d'audace qui tienne; la vie est une série de désappointements.

— La nuit porte conseil, dit Tante Ursule. A demain matin, mon cher ami. D'ailleurs, huit heures sonnent; j'ai un mal de tête fou!... les émotions de cette journée... ton malaga...

— Diantre! pensa M. de Kermérisier. C'était justement sur mon malaga et sur l'heureux résultat de ses émotions que je calculais... Diantre! Diantre!... Demain est un coquin.

— Une simple signature, ma bonne Ursule, reprit le père de Céleste d'un ton caressant. Ce n'est pas fatigant, ma chère, tu dormiras mieux après ça...

— A savoir! riposta aigrement la maîtresse de Mimi, qui se remit à montrer les dents. — Ce carlin était plein d'intelligence. — 60,000 francs par contrat de mariage: 60,000 fr. inaliénables sur mes propriétés de Kerkaran C'herguicoff et de Penfuntuniosker. — Bien merci!... j'ai besoin d'y songer encore!... Laisse-moi dormir tranquille!

L'on vit alors de combien l'opiniâtreté d'une vieille commère est supérieure à l'adresse diplomatique d'un riz-pain-sel père de famille.

Tante Ursule sonna.

La voisine Marguerite, qui continuait à faire l'intérim de servante, accourut pour apprêter le lit.

(La suite au prochain numéro.)

les diverses conclusions de ce compte-rendu et d'appeler en même temps toute la sollicitude du gouvernement de l'Empereur sur les travaux à faire pour mettre nos villes et nos campagnes à l'abri des inondations, et cela le plus tôt possible.

Un membre du Conseil affirme que toutes les difficultés sont aplanies en ce qui concerne la boire de la Croix-Verte, à Saumur, qu'un syndicat a été constitué, et il demande au Conseil d'appuyer le vœu du Conseil d'arrondissement de Saumur pour que les terrains dépendant de cette boire soient promptement mis en vente.

Un autre membre demande que le service hydraulique, établi pour l'annonce des grandes crues de la Loire, soit étendu aux crues bâtarde qui ont lieu à partir du mois de mai.

Tous ces vœux sont appuyés par le Conseil.

Le Conseil remercie M. le Préfet des efforts persévérants par lui faits pour obtenir l'augmentation des crédits si nécessaires pour la conservation de la navigation de la Loire.

Pour chronique locale : P.-M.-E. GODET.

#### DERNIÈRES NOUVELLES.

Des nouvelles de Constantinople, en date du 1<sup>er</sup> octobre, annoncent que la publication des journaux qui paraissent en cette ville a été suspendue pour le temps que durera l'instruction du procès dirigé contre les conspirateurs. (Le Pays.)

Londres, 5 octobre. — Le Times reproduit une lettre de son correspondant de Paris, dans laquelle

il est dit que les puissances auraient résolu de régler les affaires de la Toscane en soumettant la question du rétablissement du Grand-Duc au vote universel. « Si le vote était défavorable, ajoute le correspondant, la réclamation du Grand-Duc ne serait plus maintenue, et alors le congrès déciderait quel prince devrait régner en Toscane. » — Havas.

#### BOURSE DU 4 OCTOBRE.

3 p. 0/0 hausse 33 cent. — Fermé à 69 65  
4 1/2 p. 0/0 baisse 23 cent. — Fermé à 95 25.

#### BOURSE DU 5 OCTOBRE.

3 p. 0/0 hausse 10 cent. — Fermé à 69 75.  
4 1/2 p. 0/0 baisse 23 cent. — Fermé à 95 00.

P. GODET, propriétaire-gerant

Etude de M<sup>e</sup> Henri PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

Le samedi 8 octobre 1859, à midi, il sera procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> Henri Plé, commissaire-priseur, sur la place de la Bilange, à Saumur, à la vente publique aux enchères de quantité d'objets mobiliers, un tilbury, char-à-banc, plusieurs chevaux, harnais, cuivrerie, ferrailles, etc.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

On désire trouver un DOMESTIQUE, un peu âgé plutôt que jeune, pour être auprès d'un vieillard valétudinaire.

S'adresser dans la maison Blanclair, chez le CONCIERGE. (447)

Etude de M<sup>e</sup> TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

#### A VENDRE

A L'AMIABLE.

#### LES IMMEUBLES

Ci-après désignés,

Dépendant de la succession de M<sup>me</sup> v<sup>o</sup> MIZOT.

1<sup>o</sup> Une MAISON, sise à Saumur, rue de la Petite-Bilange et quai Saint-Nicolas, distribuée en deux corps de bâtiments. Une cour et un vaste terrain propre à bâtir, ayant façade sur le quai Saint-Nicolas, près l'hôtel Budan.

2<sup>o</sup> Et une MAISON, sise à Saumur, rue de la Levée-d'Enceinte, n<sup>o</sup> 45, joignant M. Latrau et M<sup>me</sup> veuve Prax, cour et jardin en dépendant.

La maison de la rue de la Petite-Bilange pourra être vendue en totalité ou par lots au gré des acquéreurs.

Toutes facilités seront accordées pour les paiements.

S'adresser, pour les renseignements, audit notaire. (440)

#### A VENDRE

Une MAISON avec JARDIN,

Donnant sur le Champ-de-Foire et la Chouetterie.

S'adresser à M<sup>me</sup> veuve BRETONNEAU, rue d'Orléans, 6. (409)

#### A VENDRE

Une MAISON (Café-Saumurois), sise rue Saint-Nicolas, n<sup>o</sup> 3.

S'adresser à M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire.

#### A VENDRE

UN BON PIANO.

S'adresser au Bureau du journal.

#### A LOUER

UNE MAISON,

Située à Longué, rue Basse.

Occupée par la famille BELLANGER.

Cette maison se compose de logements très-vastes, d'une casserie et d'une huilerie, avec 2 menles et 3 pressoirs en fer.

S'adresser à M. BOUGREAU, boulanger au Pont-Foucharde où à M. BELLANGER, à Longué. (434)

#### A LOUER

Présentement,

Une MAISON, fraîchement décorée, avec cour, remise, écurie et jardin, rue du Palais-de-Justice.

S'adresser à M. NANCEUX. (334)

#### A LOUER

PRÉSENTMENT,

BELLES ÉCURIES, pouvant contenir six chevaux. — REMISE et PIED-A-TERRÉ, le tout en face de la Sous-Préfecture.

S'adresser au bureau du journal.

## LE BANDAGE A RÉGULATEUR

pour la guérison radicale des hernies et descentes, ne se trouve que chez l'inventeur, BIONDETTI DE THOMIS, brevetés s. g. d. g., qui a obtenu huit médailles aux Expositions, pour la supériorité de ses Bandages. Nouveau modèle de *Suspensoirs. Bas élastiques* pour la guérison des varices. Pour toutes demandes, s'adresser directement à l'inventeur, rue Vivienne, 48, Paris. (367)

SOINS DE LA BOUCHE ET CONSERVATION DES DENTS.

## EAU DENTIFRICE du DOCTEUR HÉNOQUE

médecin de la faculté de Paris, chirurgien-dentiste, chevalier de la Légion d'Honneur. — A Paris, chez le docteur HÉNOQUE, rue Saint-Honoré, 253, — maison spéciale, rue Vivienne, 41. — Dépôt à Saumur, chez M. Eugène Pissot, coiffeur, rue Saint-Jean, 2. (417)



## CE PORTE-MONNAIE,

Dit ESCARCELLE,

Est infiniment plus commode et plus solide que tout ce qui a été fait jusqu'à ce jour.

Se trouve chez M<sup>lle</sup> NIVERLET, libraire, rue Saint-Jean, n<sup>o</sup> 58, à Saumur. (408)

## REVUE DE L'ANJOU

ET

## DE MAINE-ET-LOIRE

Publiée sous les auspices du Conseil général du département et du Conseil municipal d'Angers

La REVUE de l'ANJOU et du DÉPARTEMENT de MAINE-ET-LOIRE, paraît tous les deux mois, par livraisons de huit feuilles d'impression, divisées en deux parties, paginées séparément, et formant à la fin de l'année, deux volumes, l'un consacré à la publication de manuscrits et l'autre aux mémoires et travaux modernes.

Prix: 15 francs pour Angers, et de 18 francs par la poste.

ON SOUSCRIT AU BUREAU DE LA REVUE Et chez tous les principaux libraires de Maine-et-Loire, de la Sarthe et de la Mayenne.

Saumur, imprimerie de P.-M.-E. GODET.

#### ABONNEMENTS

Un an, 6 mois.  
PARIS . . . . . 15f. 8f.  
DÉPARTEMENTS. } 18f. 10f.  
Corse, Algérie }  
Étranger, selon le tarif postal.

6<sup>e</sup> Année. — DEUX numéros par mois AU LIEU D'UN, sans augmentation de prix.

# LA FRANCE ÉLÉGANTE

JOURNAL DES DAMES ET DES SALONS.

La France élégante, voulant justifier par tous les sacrifices en son pouvoir la place qu'elle a su prendre au premier rang des publications du même genre, vient d'inaugurer sa sixième année d'existence par la réalisation d'améliorations dont l'importance ne peut manquer de lui valoir un grand nombre de sympathies nouvelles. — Renonçant à toutes ces primes plus ou moins trompeuses, à l'aide desquelles le public a été trop souvent dupé, la France élégante a trouvé, dans son succès européen, le secret de paraître deux fois par mois au lieu d'une, et non-seulement de doubler, par le seul fait de sa périodicité plus fréquente, nombre et la valeur des annexes de broderies, de gravures et de musique, mais encore de donner à sa rédaction un éclat que chercherait vainement à atteindre toute publication rivale.

La France élégante publie dans le courant de chaque année: — 1<sup>o</sup> 24 numéros, format grand in 8; édition de luxe, texte encadré et avec une couverture de couleur; — 2<sup>o</sup> 28 à 30 gravures de modes inédites, coloriées et dessinées par M<sup>me</sup> Héloïse LÉLOIR; — 3<sup>o</sup> 15 planches de dessins de broderies par les premiers dessinateurs en ce genre; — 4<sup>o</sup> 15 planches de patrons de robes, manteaux, chapeaux, lingerie, vêtements d'enfants; — 5<sup>o</sup> 4 à 6 planches de tapisserie colorée ou de dessins pour crochet, filet et tricot; — 6<sup>o</sup> Environ 40 morceaux de musique, de chant et de piano; — 7<sup>o</sup> et une multitude d'ouvrages de fantaisie en tous les genres pour dames et demoiselles.

Quant à sa rédaction, il suffira de citer les noms qui figurent dans ses colonnes pour nous dispenser de tout éloge.

C'est ainsi qu'après avoir publié BERTHE, par Pierre ZACCONE, elle a commencé, le 15 septembre dernier, un des plus charmants romans de Paul FÉVAL, intitulé le CAPITAINE SIMON. Immédiatement après, viendront successivement DELPHINE, par M<sup>me</sup> Clémence ROBERT, puis un roman de MÉRY, puis des Nouvelles de MM. Jules SANDEAU, Elié BERTHET, Edmond ABOUT, Alfred DES ESSARTS, PONSON DU TERRAIL, Etienne ENAULT, Jules KERCOMARD, M<sup>me</sup> Anaïs SÉGALAS, la comtesse DASH, Maria DELCAMPRE, etc., etc.

On peut donc affirmer sans exagération qu'il n'est pas de recueil qui puisse offrir de pareils avantages à ses abonnés.

En cours de publication depuis le 15 septembre: LE CAPITAINE SIMON, par Paul FÉVAL.

On s'abonne en adressant un bon sur la poste à l'ordre du Directeur de la FRANCE ÉLÉGANTE, rue Sainte-Anne, 64, à Paris.

BUREAUX A PARIS  
Rue Ste-Anne, 64.

Envoyer franco au Directeur un bon de poste ou sur Paris, ou s'adresser aux Libraires et aux Messageries.